



FORMULAIRE 3
(paragraphe 5(2))

**DÉCLARATION SOLENNELLE PRÉVUE À LA DIVISION 21.04(3)d)(i)(A)
DE LA LOI SUR LES BREVETS**

En ce qui concerne la demande de _____ (*nom du demandeur*) aux fins d'exportation vers _____ (*nom du membre de l'OMC*), à l'égard du produit pharmaceutique ci-après :

- a) si le produit est une drogue au sens de l'article 2 de la *Loi sur les aliments et drogues*, _____ (*nom du produit tel qu'il figure à l'annexe 1 de la Loi, ainsi que, s'il y a lieu, la forme posologique, la concentration et la voie d'administration du produit*) ;
- b) si le produit est un instrument médical, _____ (*nom du produit tel qu'il figure à l'annexe 1 de la Loi, y compris sa classe, et son identificateur au sens de l'article 1 du Règlement sur les instruments médicaux*).

1. Conformément à la division 21.04(3)d)(i)(A) de la Loi, le soussigné, _____ (*nom du demandeur*), affirme que le produit pharmaceutique mentionné dans la :

- (a) est le produit précise dans l'avis écrit que le membre de l'OMC a transmis au Conseil des ADPIC;
- (b) n'est pas un produit breveté sur le territoire du membre.

2. Les nom, adresse postale et numéro de téléphone du soussigné sont :

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur